

De plus, les taxes ont été acquittées,
 Sur 18,784,226 kilog. de luzerne et de foins de toute
 espèce :

| | | |
|------------|---|---------------------|
| 10,527,700 | — | de paille, |
| 42,509,132 | — | d'avoine et d'orge. |

Ajoutons que 69,273 fr. 26 c. ont été perçus pour des introductions de menues denrées, ne dépassant pas une taxe de 5 centimes à 50 centimes.

Enfin, à toutes ces recettes il est nécessaire de joindre 29,413 fr. 37 c., représentant la part de la commune dans les répartitions d'amendes, par suite de procès-verbaux.

En résumant les perceptions faites par le service de l'octroi, pendant l'exercice 1876, on trouve :

| | |
|---------------|-------------------------------------|
| 3,831,045 fr. | pour les droits du Trésor. |
| 443,482 | — la C ^{ie} des Abattoirs. |
| 11,438,497 | — la caisse de la commune. |

soit en totalité 15,443,024 fr.

Maintenant, si on veut savoir ce que la ville a dépensé pour mettre ces sommes en recouvrement, et pour faire face, chaque minute du jour, à toutes les exigences d'un service aussi complexe, aussi minutieux, et nous devrions dire aussi délicat, nous répondrons :

Le budget de la ville de Lyon a alloué pour les frais de perception de l'octroi (pendant l'exercice 1876), 767,857 f. 50 c., soit 6 fr. 90 0/0 du produit total obtenu, représentant un impôt moyen de 36 fr. 45 par habitant.

Mais ce chiffre de part contributive par individu est très-loin de la réalité en ce qui concerne spécialement un ménage d'ouvrier.